



Succession en France et au Portugal

Par **Quim**, le **11/02/2014** à **18:43**

Bonjour

Mon père est décédé il y a un ans,la succession ne se passe pas très bien et est bloquée ici en france.

Ma question est :la succession au portugal est elle bloquée aussi ou peut elle avoir lieu quand même?

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement Quim

Par **JEAN S**, le **11/02/2014** à **23:05**

Avez vous commencé par contacter un notaire ici ou là?

Par **Quim**, le **12/02/2014** à **19:06**

Bonjour

La succession a été ouverte par ma mère en france il y a six mois et j'ai appris qu'elle est avec un type depuis trois alors que mon père etait hospitalisé (Alzheimer) depuis cinq ans.Elle a vidé les comptes de mon père avant son décès et a modifiée les titres de propriétés au portugal,donec je ne suis pas d'accord et ici en france c'est bloqué,et comme je ne peux pas aller au portugal à ma guise (boulot) je pose la question : la succession au portugal est elle bloquée aussi ou peut elle avoir lieu quand même?

Merci de votre réponse

Cordialement Quim